

Extrait de la « Revue de l'ACPR » numéro 22 (mars - avril 2015) Rubrique études

L'ACPR a récemment publié une étude relative à la dispersion des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets, RWA) dans les portefeuilles de prêts aux entreprises de plusieurs banques françaises. En voici les principaux enseignements.

La réforme de Bâle II a introduit, pour la mesure des risques de crédit, l'approche en notation interne (ou Internal Rating Based approach, IRB) qui permet aux banques, après autorisation du superviseur, de remplacer les pondérations forfaitaires utilisées pour le calcul des actifs pondérés des risques par des pondérations qui dépendent de paramètres estimés par les banques elles-mêmes. À la suite de la crise, des inquiétudes ont en effet surgi à propos de la précision et de la variabilité de ces pondérations de risque et des limites à l'approche « IRB » fondée sur les modèles internes ont été identifiées.

Concernant la dispersion des actifs pondérés des risques (RWA) dans les portefeuilles de prêts aux entreprises d'un échantillon de banques françaises, l'étude identifie les paramètres de risque « bâlois » à la source de ces disparités. Sur les crédits distribués par cinq grands groupes bancaires français aux grandes entreprises opérant en France ayant été notées par plusieurs banques en approche dite « avancée », elle exploite une enquête ad hoc, réalisée en 2012 par l'ACPR, qui collecte les paramètres de risque et la pondération « bâloise » utilisés au niveau de l'exposition. Cette étude se distingue des travaux existants par sa méthodologie fondée sur un échantillon de contreparties communes aux banques considérées. Puisque les comparaisons sont faites à portefeuille identique, les différences de risques pondérés ne peuvent pas provenir d'effets de composition du portefeuille.

L'analyse se limite aux prêts accordés par les banques aux grandes entreprises opérant en France et dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 50 millions d'euros. En effet, les expositions sur les grandes entreprises forment la majeure partie de l'exposition des banques françaises sur le secteur des entreprises¹. De plus, les portefeuilles « grandes entreprises » sont des portefeuilles à faible historique de défaut dans lesquels le risque d'incohérence des RWA est plus probable. Enfin, les relations multibancaires – sur lesquelles se fonde l'analyse utilisant des contreparties communes – sont bien plus fréquentes dans le cas des portefeuilles de grandes entreprises.

L'analyse révèle que les banques présentent des taux d'actifs pondérés des risques ou taux de RWA (défini comme le ratio : actifs pondérés des risques / expositions en cas de défaut) similaires, hormis une banque qui se distingue par un conservatisme supérieur. En ce qui concerne les paramètres « bâlois », les banques présentent des probabilités de défaut (PD) assez proches. En revanche, l'hétérogénéité des pertes en cas de défaut (Loss Given Default, LGD) est plus élevée. La disparité des taux de RWA est en premier lieu due à l'hétérogénéité des LGD, qui peut notamment s'expliquer par des différences entre banques quant à leur politique de prise de garanties et aux modalités de la prise en compte de ces dernières, ainsi que par des différences en termes d'efficacité des processus de recouvrement. La possibilité réglementaire d'ajouter une marge de prudence pour compenser d'éventuelles erreurs d'estimation et des différences de modélisation concernant la prise en compte de l'effet d'un ralentissement économique (LGD downturn) peuvent également être des éléments explicatifs de l'hétérogénéité constatée.

Si une partie des différences observées dans l'estimation des LGD n'apparaissait pas expliquée de façon satisfaisante, il pourrait être envisagé d'améliorer l'harmonisation en renforçant les contrôles des modèles internes sur les LGD et en imposant davantage de règles pour leur calcul. Ainsi, afin de restaurer la confiance dans les modèles internes, l'étude suggère d'adapter le cadre actuel pour les portefeuilles « entreprises » plutôt que de remplacer l'approche avancée (IRB).

[Retrouvez l'intégralité de cette étude dans la revue Analyses et Synthèses n° 42](#)

1. Environ 70 % des expositions du secteur des entreprises sur une base consolidée (COREP) et 63 % lorsque l'on considère uniquement les entreprises opérant en France (données de l'Autorité bancaire européenne 2014 de l'exercice de stress testing).